

L'UCF42-Union cycliste du Forez et Saint Etienne HANDISPORTS organisent, avec l'aide de la ville de VEAUCHETTE, les courses cyclistes HANDISPORT les samedi 17 et dimanche 18 mai 2025.
Pour votre tranquillité et pour la sécurité des compétiteurs, nous listons dans la présente note les contraintes imposées à la circulation des véhicules automobiles, en présentant nos excuses pour la gêne occasionnée.

Merci pour votre compréhension, nous vous invitons à venir encourager les coureurs et nous vous souhaitons de passer un bon moment avec eux et avec leurs supporters !

**Pendant les courses des 2 journées,
l'accès par la rue du vieux bourg sera interdit**



Attention !

Ceci rendra impossible l'accès au chemin de la villa pendant la durée des épreuves samedi et dimanche :

Si vous devez vous déplacer pendant une des courses ou si vous devez recevoir un visiteur, merci de stationner les véhicules sur un parking vers le stade.

Samedi 17 mai : de 14h à la fin de la course en ligne (18h maximum)



Sur l'ensemble du parcours de la course, la circulation sera réservée aux riverains, aux véhicules d'organisation, aux véhicules de secours et de police.
Le stationnement sera interdit sur ces voies.

Merci aux riverains :

- de limiter au maximum leurs déplacements,
- d'opter pour la plus grande prudence s'ils devaient impérativement emprunter le parcours de la course, notamment lors de la sortie de leur résidence.
- De laisser la priorité aux véhicules déjà engagés sur le circuit
- de libérer le plus rapidement possible le parcours de la course.

Samedi 17 mai : de 14h à la fin de la course en ligne (18h maximum)

Chemin de la villa et lotissement le clos des vernes :

Du n°40 au n°166, du n°19 au n°127 (y compris accès au lotissement le Bourg et impasse des marquettes), c'est-à-dire jusqu'au carrefour avec lotissement le Pré du bourg:

Sens unique (comme dans le sens habituel), stationnement interdit.
Cette zone sera inaccessible (voir photo et indications plus haut).

Au-delà, jusqu'au carrefour avec RD54 (y compris allée des grillons et lotissement du clos des vernes):

Sens unique (comme dans le sens habituel, stationnement interdit).
En cas de nécessité impérieuse, l'accès ne pourra se faire que par le cheminement :

- Rond Point en entrée de Veauchette-> RD54 -> lotissement le Pré du Bourg -> chemin de la villa

Il sera possible d'utiliser la RD54 en direction de VEAUCHE

Dimanche 18 mai de 9h à 12h (maximum)



Chemin de la villa :

Du n°40 au n°166 et du n°19 au n°127 (y compris lotissement le Bourg et impasse des marquettes), c'est-à-dire jusqu'au carrefour avec le lotissement le Pré du bourg :

Sens unique habituel.
Cette zone sera inaccessible depuis la mairie (voir photo et indications plus haut).

Au-delà, jusqu'au carrefour avec chemin des vernes:

Sens unique habituel.
L'accès sera possible par le cheminement :

- Rond Point en Entrée de Veauchette -> RD54 -> Lotissement Pré du Bourg -> chemin de la villa

Du carrefour avec chemin des vernes jusqu'au carrefour avec RD54 (y compris accès au lotissement le Clos des Vernes):

Circulation possible dans les 2 sens, comme à l'habitude.

Pas de restriction de la circulation sur la RD54